

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE lundi 4 novembre 2019

Ordre du jour :

1. Présentation des participants
2. Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école
3. Les résultats des élections de parents d'élèves
4. Vote du règlement intérieur de l'école
5. Association OCCE
6. Les effectifs pour l'année 2019-2020
7. Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)
8. Projet d'école et projets de classe
9. Actions particulières en faveur des élèves.
10. Les dates de l'année scolaire
11. Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport, garderie)
12. Les travaux réalisés.
13. Date du prochain conseil d'école.

Étaient présents :

Équipe pédagogique :

Madame MEIGNAN, directrice et enseignante en CE1 – CE2 – CM1 – CM2.
Madame LE FLEM, enseignante en PS – MS – GS – CP.
Monsieur CHOQUET, DDEN

Représentant de l'APE :

Madame Bobbera

Parents d'élèves élus :

Madame GAUDILLIER (titulaire).
Madame DURAND (titulaire).
Madame LECOQ (suppléante).
Madame FARION (suppléante).

Représentant de la commune :

Monsieur WOTIN, adjoint au maire en charge des affaires scolaires.

Excusés :

Madame BEYSSAC, inspectrice de l'Éducation nationale.
M. PERNETTE, Maire de Montalet-le-Bois.
Madame WOTIN, présidente de l'APE

Ouverture de la séance à 18h05.

1) Présentation des participants

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

2) Établissement du règlement intérieur du conseil d'école

Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école (président) ; un élu (le maire ou son représentant) ; un conseiller municipal ; les enseignants de l'école ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, le DDEN et les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative, tout comme le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants de l'école.

Compétences du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école. Les parents délégués se doivent d'être neutres, ils rapportent les questions des parents.
- vote le règlement intérieur de l'école (seulement les parents délégués titulaires).
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

Réunions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de représentants de parents.

En session extraordinaire, il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Dans tous les cas, seul le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Avant la réunion, le directeur informe l'IEN, convoque les membres du conseil d'école, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Un secrétaire de séance, membre du conseil, est nommé.

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu de la réunion est dressé. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (tableau d'informations devant l'école) et peut être envoyé par mail aux parents sur demande.

3) Les résultats des élections de parents d'élèves

L'équipe souhaite en premier lieu remercier la précédente équipe de représentants de parents d'élèves pour son investissement au service des familles et des enfants.

À la suite des élections des représentants de parents d'élèves du vendredi 11 octobre 2019, pour lesquelles deux sièges étaient à pourvoir dans l'école (une seule liste présentée de parents non constitués en association), voici les résultats obtenus :

	2019/2020
Électeurs inscrits	58
Votants	35
Bulletins blancs ou nuls	4
Taux de participation	60,34 %
Nombres de candidats	2

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 60,34 %. Des erreurs dans les modalités de vote ont été observées (écritures sur le bulletin, un seul bulletin pour les deux parents) rendant 4 bulletins non valides ainsi que des bulletins non comptabilisés. Une notice de vote a pourtant été collée dans le cahier de liaison.

Sont élus pour l'année scolaire 2019/2020

Titulaires

Madame DURAND (maternelle).

Madame GAUDILLIER (élémentaire).

Suppléantes

Madame FARION (maternelle).

Madame LECOQ (élémentaire).

Remerciements

L'équipe pédagogique félicite les représentants de parents d'élèves pour leur élection.

Les représentants des parents d'élèves assistent aux conseils d'école, sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et peuvent s'investir lors d'actions ponctuelles.

4) Vote du règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante de l'école sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département des Yvelines ».

5) Association OCCE

L'école est affiliée à l'Office Central des Coopératives d'École (OCCE).

La coopérative de l'école permet de financer des activités culturelles et pédagogiques des classes : achat de livres, abonnements, financement de certaines sorties, projets, ... Son financement est assuré pour l'essentiel par les dons et les ventes. L'OCCE de l'école dispose d'un compte-chèques Banque Populaire.

Au 01 septembre 2019, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 380.81 €.

L'association de parents d'élèves a fait un don de 2000 €, les dons des parents s'élèvent à 980 €

Les dépenses s'élèvent à 106, 20 € (cotisation OCCE et achat de ballons).

Au 31 octobre, le compte de la coopérative scolaire affiche un solde positif de 3254, 61 €

Nous remercions chaleureusement l'APE et les parents pour ces dons très généreux.

6) Les effectifs pour l'année 2019-2020

Présentation des effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme LE FLEM	PS/MS/GS/ CP	2	8	2	8					20
Mme MEIGNAN	CE1/CE2/ CM1/ CM2					6	6	5	3	20
TOTAL										40

7) Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)

7a) PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place dans toutes les écoles et permet de regrouper en un seul document les mesures à suivre en cas de risques majeurs tempêtes, orages violents, accidents chimiques ou radioactifs, mouvements de terrain, ...

Un premier exercice PPMS « Attentat-intrusion » organisé en circonscription, a eu lieu le lundi 14 octobre 2019 à 10h00. Chaque école devait définir son scénario, à savoir l'emplacement de l'intrusion et la posture

retenue (se sauver ou se cacher) pour chaque classe. La directrice a déclenché l'exercice en fonction des horaires fournis par la circonscription.

Le scénario retenu a été le suivant : « un colis est lancé depuis le portail d'entrée de l'école par un homme cagoulé ». Mme MEIGNAN a prévenu Mme LE FLEM de l'intrusion, cette dernière a rassemblé ses élèves qui se sont cachés (ils ont joué au jeu « cache-cache » pendant cinq minutes). Quant aux élèves de Mme MEIGNAN, le même scénario a été adopté avec un temps plus long (se cacher pendant vingt minutes).

Bilan de l'exercice PPMS « intrusion »

Le bilan de l'exercice est positif. Les élèves ont adopté les bonnes attitudes et n'ont pas semblé perturbé par l'exercice. Les mots « homme cagoulé » ou « terroristes » ne sont pas employés auprès des enfants. L'équipe pédagogique indique que cet exercice a fait l'objet d'un bilan collé au sein du cahier de liaison. Ce bilan s'inscrit dans une volonté de permettre aux élèves comme aux adultes de développer des attitudes efficaces et adaptées en fonction du danger observé.

Lors de cet exercice, le PPMS devait être déclenché par une alerte avec un sifflet, celui-ci n'est pas audible par la classe maternelle, c'est pourquoi, un appel téléphonique dans la classe de Mme LE FLEM sera désormais privilégié en attendant de trouver un signal d'alerte audible par tous.

La présence d'un observateur mairie était dans les locaux lors de l'exercice PPMS.

7b) Exercice incendie.

Un exercice incendie a été réalisé le 19 septembre 2019. La classe de Madame LE FLEM est sortie en 1'56 secondes. La classe de Madame MEIGNAN n'est pas sortie sachant que la sonnerie n'est pas audible puis le bâtiment. Un dispositif incendie a été installé courant octobre dans le bâtiment élémentaire. La batterie du boîtier alarme dans le couloir de la maternelle ne fonctionne plus, il doit être changé.

Par conséquent, un exercice a été réalisé spécialement pour les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 le mardi 22 septembre pour que les enfants puissent adopter les bons comportements. Les élèves ont évacué les locaux en 1'03.

Remerciements

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son souci porté aux questions de sécurité et de confort de l'école.

8) Projet d'école et projets de classe

Le projet d'école

Le projet d'école reste inchangé jusqu'à 2020.

Les trois axes du projet d'école sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la production d'écrits
- Développer chez l'élève un comportement de chercheur
- Utilisation plus fréquente et plus efficace de l'équipement numérique

Les ajustements des programmes à la rentrée 2019 mettent l'accent sur :

- Le langage (cycle 1 : priorité au vocabulaire et au lexique, cycle 2 : lire écrire, cycle 3 : le parcours du lecteur). Dans cette volonté, nous mènerons durant l'année scolaire différents projets tels que :
 - projet de lectures dialoguées CE/PS/MS/GS/CP
 - projets d'écriture : écrire une histoire CE-CM/PS/MS/GS/CP
- La construction des nombres en maternelle, qui se poursuit en cycle 2 en y ajoutant la résolution de problèmes et le calcul mental, pour aller vers les nombres décimaux au cycle 3 :
 - défis maths en classe et inscription aux Eurékades
 - utilisation des ordinateurs et tablettes pour le développement du calcul mental.

Enseignement des langues vivantes

L'enseignement de l'anglais s'effectue de la PS au CM2. Mme MEIGNAN vient tous les lundis dans la classe de Mme LE FLEM pour enseigner l'anglais aux enfants pendant que Mme LE FLEM pratique l'EPS avec les élèves de l'élémentaire. Les CP bénéficient d'une séance supplémentaire avec les CE1-CE2.

La piscine

Cette année les séances de piscine ont lieu à partir du jeudi 7 novembre de 8h45 à 11h30 pour le cycle 2 et cycle 3. Les élèves entrent dans l'eau à 9h40 et sortent de l'eau à 10h20. Ce cycle prendra fin le jeudi 9 janvier.

Remerciements

L'équipe pédagogique remercie les parents qui accompagnent et sont une aide privilégiée dans les vestiaires.

Le jardinage

Les élèves travailleront sur les plantations de la PS au CM2. Les élèves de l'élémentaire feront des recherches pour optimiser les récoltes et prépareront des documents pour que les enfants plus jeunes puissent semer.

9) Actions particulières en faveur des élèves.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) :

- est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun.
- peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève.
- est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il s'agit d'un contrat entre l'école et la famille dans lequel chacun, élève, parents, enseignant, met en place des modalités de travail particulières dont l'objectif est l'acquisition de compétences précises du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 13h30 par groupes restreints de 5 élèves au maximum.

Il s'agit d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (lecture et langage, mathématiques). Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Des évaluations nationales en français et mathématiques ont été réalisées mi-septembre en classe de CP et CE1 ; celles-ci ont servi d'évaluations diagnostiques et ont permis de cibler les élèves à besoins particuliers.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Mme JABRI est la psychologue scolaire. Elle intervient sur la commune de Montalet-le-Bois à la demande des enseignants. Elle peut être amenée à observer les élèves, analyser leurs compétences et identifier les obstacles qu'ils rencontrent. Elle coordonne les aides à mettre en place. Les parents d'élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant et suivre son évolution. Elle peut être sollicitée par les parents au 01.34.94.15.10.

Mme Véronique ALLOT, maître E : Les maîtres E sont "affectés, en tant que maîtres surnuméraires, sur un poste spécialisé pour exercer leurs missions dans plusieurs écoles concentrant un nombre élevé d'élèves en difficulté relevant de l'aide personnalisée et/ou de l'aide spécialisée. Ces maîtres spécialisés apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école, dans le cadre des cycles. Ils seront le lien privilégié avec les membres du RASED ayant une autre spécialité, notamment dans le cadre du temps consacré à la coordination et à la synthèse."²

Ils interviennent dans la classe, individuellement auprès d'un enfant ou en regroupement d'aide spécialisée : "Conformément à leur mission, ils peuvent être présents dans la classe, au moment des activités collectives, afin de pouvoir observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur apporter une aide adaptée. Ils contribuent en tant que de besoin à l'APC ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils peuvent également prendre en charge individuellement un élève ou animer au sein de l'école des groupes d'aide spécialisée."

L'infirmière scolaire : Mme BAILLOUX

Ses compétences :

L'infirmière de l'éducation nationale (ou le médecin scolaire) voit les élèves de CE2 :

- au cours de l'année scolaire et à la demande des enseignants, l'infirmière peut conduire des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène ;
- le médecin scolaire intervient lors de la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin d'accueillir des élèves ayant des problèmes de santé qui nécessitent des soins ou des aménagements particuliers (prise de médicaments sur le temps scolaire, asthme, allergies, ...). Un PAI commun à l'école et au périscolaire a été mis en place cette année afin de simplifier les démarches. Il intervient également lors de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages, à la demande du conseil des maîtres ou des familles.

10) Les dates de l'année scolaire

- Le lundi 11 novembre : commémoration
- Après les vacances de la Toussaint, date non fixée : photo de classe.
- Jardinage : une fois par semaine.
- Le vendredi 22 novembre, animations « Insectes » et « Machines rigolotes » par l'Association « Les savants fous ».
- Décembre : téléthon
- Le lundi 16 décembre 2019, deux spectacles par l'Association Aria spectacles
- Le vendredi 20 décembre 2019, au matin, spectacle de Noël à destination des familles.
- Le lundi 13 janvier : remise des livrets scolaires maternelles-CP
- Le mardi 14 janvier : remise des livrets scolaires CE-CM
- Le jeudi 12 mars sortie sciences pour les élèves du CP au CM2 au Parc aux étoiles à Triel-sur-Seine et sortie pour les maternelles à la ferme d'Ecancourt.
- Mai : sortie à la boulangerie de Oinville
- Mai-juin : Animation « Miel et abeilles » au château des Scouts de Jambville.
- Le jeudi 25 juin, sortie de fin d'année avec « Les bâtisseurs en herbes » et « Hapik ». Les enfants réaliseront des constructions le matin et pratiqueront l'escalade l'après-midi.
- Le samedi 20 juin 2020, spectacle de fin d'année et kermesse.

11) Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport, garderie)

- Achat de mobiliers (tables, chaises et tableaux) pour une somme de 2000€.
- Achat de nouveaux manuels, de fournitures scolaires et de matériel de sport pour une somme de 2000€ par classe.
- Un budget pour deux transports pour un montant maximum de 1400€.

Une question concernant le statut de la garderie a été évoqué par les représentants de parents d'élèves.

Lors du temps périscolaire du soir, la garderie offre la possibilité aux enfants d'avoir un temps calme pour qu'ils puissent effectuer leurs devoirs. Ce temps est encadré par une adulte : Madame Emma QUEVENNE qui veille à ce que ce temps soit un moment propice à la concentration mais il ne s'agit pas d'une étude dirigée. Madame Emma QUEVENNE ne fera pas de retour aux parents concernant le travail effectué et n'identifiera pas les difficultés des enfants.

12) Les travaux réalisés.

Le mécanisme de la fenêtre de la classe de Madame MEIGNAN a été remplacé.

Des tables et chaises ont été montées ainsi que deux tableaux posés dans la classe de Madame MEIGNAN.

13) La date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 3 février 2020, à 18h00.

La séance est close à 19h00.

La présidente du Conseil d'école,
Madame MEIGNAN

Le secrétaire de séance,
Madame LE FLEM